ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 1 N 30

à Paris le 26 avril 1769

L'absence de M. de Boullogne, Monsieur, est la seule cause du retard qu'éprouve l'expédition de vos Lettres patentes. Je l'ay fait presser de les renvoyer, et j'espere qu'il ne tardera pas.

Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous

Demaupeou

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

il n'y a point de reponse a faire. je
verrai le premier magistrat. mais je [illegible]
[illegible] vient a tout celui [illegible]
à la negligence de M. Boullogne. —
pas meme avec le chancelier pour [illegible]
des qu'il aura avec le controleur general
il n'y a qu'a dresser les lettres patentes.
[illegible] que nous les desirons et les expedier

faire remarquer ma lettre [illegible] —
par le chancelier.

ARC 9 n° 29

M. de La Martinière